

La crise burundaise au Conseil de Sécurité

La Croix, 09/03/2017 À New York, ce jeudi 9 mars, les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU étudient le dossier burundais. Les ONG et le Conseiller pour la prévention du génocide tirent la sonnette d'alarme. Le Conseil de sécurité de l'ONU doit discuter jeudi 9 mars de la crise burundaise. Un rapport de l'ONU, publié le 20 septembre 2016, accusait le gouvernement burundais d'être responsable de graves violations des droits de l'Homme. Il a mis en garde contre de possibles « crimes contre l'humanité » et un « grand danger de génocide ».

L'ONU, confrontée aux réticences de la Chine et de la Russie, deux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, n'a pour l'instant pas pris de sanctions ciblées contre des responsables du régime burundais. À la différence des États-Unis et de l'Union européenne qui ont pris des sanctions. Appel de 19 ONG pour des sanctions. Des ONG internationales et locales ont exhorté mercredi 8 mars le Conseil de sécurité à prendre des « sanctions ciblées » contre les responsables de violations des droits humains dans ce pays des Grands Lacs. « De telles mesures, notamment des interdictions de voyage et le gel des avoirs, enverraient un message fort aux dirigeants burundais ayant été peu inquiétés pour avoir continué de perpétrer de violents abus contre leur propre population », ont affirmé 19 ONG dans une lettre rendue publique. Le Burundi est plongé dans une crise violente qui a fait plus de 500 morts selon l'ONU et jusqu'à près de 2 000 pour les ONG, et poussé près de 400 000 Burundais à l'exil. Cette crise a été déclenchée par l'annonce, en avril 2015, de la candidature controversée du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat. Il a obtenu ce mandat en juillet de la même année. Dénonciation du rôle des « Imbonerakure » Les signataires de la lettre publique dénoncent l'isolement croissant du pays. Human Rights Watch (HRW), la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) et Reporters sans frontières (RSF) notamment, estiment que le Burundi se coupe de plus en plus de l'ONU. Les autorités burundaises « ont perpétué leur politique plus large de répression contre les opposants suspectés, la société civile indépendante et les médias, et ont délibérément entravé la capacité de documentation par l'ONU des violations des droits humains », accusent les ONG. Ces organisations dénoncent également la police et des membres des Imbonerakure – la ligue des jeunes du parti au pouvoir que l'ONU qualifie de milice –, qui continuent de « commettre des abus en toute impunité ». « Certains membres des Imbonerakure ont tué, torturé, violé et battu sévèrement un grand nombre de personnes à travers le pays ». Alerte du Conseiller pour la prévention du génocide Le conseiller spécial des Nations unies pour la prévention du génocide a à nouveau dénoncé les risques d'« atrocités de masse » au Burundi. Adama Dieng a appelé le Conseil de sécurité à prendre des « mesures énergiques », dans une lettre à ses membres parvenue mercredi 8 mars à l'Agence France-Presse et à Radio France International (RFI). Adama Dieng estime que « les perspectives de paix, de sécurité et de réconciliation au Burundi ont diminué » depuis novembre 2015, lorsqu'il s'était adressé au Conseil de sécurité de l'ONU pour la dernière fois sur ce cas. Son ton prend à contre-pied celui de certains experts qui estiment que le conflit burundais est « de faible intensité ». Adama Dieng met en garde contre la possible décision de lever le verrou constitutionnel des deux mandats présidentiels. Le pouvoir burundais vient de mettre en place une commission chargée de proposer une révision de la Constitution. Il appelle le Conseil de sécurité à prendre, sans les détailler, « des mesures énergiques » pour mettre fin à cette crise, et il se dit prêt à rencontrer ses membres pour en discuter. La lettre d'Adama Dieng et son contenu sont « une mise en scène théâtrale pour influencer le briefing du Conseil de sécurité », a réagi dans un tweet Albert Shingiro, l'ambassadeur du Burundi à l'ONU, évoquant « un harcèlement diplomatique ». Pierre Cochez (avec AFP)

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});